



Comment peut-on obtenir un avocat commis d'office

Par **marie lise**, le **05/01/2008 à 12:15**

mon mari m'a jeté dehors de la maison conjugale celle-ci est à son nom. Je ne vis actuellement chez mes parents puis je dois avoir un avocat commis d'office pour faire une demande de pension. Est-ce que j'ai le droit de lui demander une pension. Je suis sans travail, demandeur d'emploi.

Par **snif**, le **06/01/2008 à 10:36**

Oui, déjà ton mari N'A PAS LE DROIT DE TE JETER DEHORS même si la maison EST À LUI!!!!!!!!!!!!!! Il se met en tord devant le juge. J'espère que tu as fait une main courante pour signaler ce qu'il a fait!!!!. Tu peux, si tu le souhaites, réintégrer le domicile et si Monsieur ne veut pas, tu peux faire intervenir la gendarmerie!!!!!!!!. Seule UN JUGE peut décider que tu peux partir ou non. Pour la pension, OUI, lorsque tu passeras devant le juge, tu demanderas via ton avocat, que tu souhaites avoir une pension de secours. Il regardera les revenus de chacun pour en étudier le montant. C'est aussi à ce moment-là, que le juge décidera qui devra quitter le domicile, avec un délai à respecter, bien sûr si tu n'as pas de domicile, le juge peut t'attribuer le domicile à titre gratuit jusqu'à la fin de la procédure. Voilà bon courage et n'hésite pas si tu as des questions.